

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## STYLISTE MODÉLISTE

## Mademoiselle Noémie FORY Délivré à

Sous l'égide de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de l'Industrie de la Chaussure

A l'issue de la délibération du jury réuni le 18 décembre 2013

Fait à

Paris

Le

18 décembre 2013

Le Président du jury

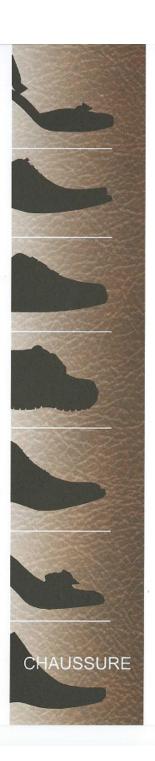
(signature)

Le Titulaire

(signature)

La Fédération (cachet et signature)

Fédération Française de la Chaussure



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le 9 novembre 2006, réunis en Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP), les partenaires sociaux de l'industrie de la Chaussure, en adhérant à la Charte Certificats de Qualification Professionnelle Inter-industries (CQPI), sont entrés dans un processus de mise en place de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et CQPI, en complément des autres certifications existantes, en particulier le diplôme délivré par le ministère de l'Education Nationale. Conformément à l'article 4b) de l'accord du 22 septembre 2004 sur la formation professionnelle, sont prioritaires les formations permettant d'accéder, en une seule fois ou par étapes, à des certificats reconnus par la branche.

L'objectif du CQP est d'évaluer et de valider les capacités ou compétences professionnelles mises en œuvre et acquises par le salarié dans l'entreprise. Il est né de la volonté de valoriser certain des métiers pour lesquels un renouvellement, une professionnalisation, un transfert de savoir-faire ou une montée en qualification sont essentiels.

Le CQP est délivré par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de l'Industrie de la Chaussure après étude du dossier du candidat établi par un organisme habilité par les partenaires sociaux de la branche.